



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/04/2021**

Le neuf avril deux mil vingt et un, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LAMY, LIVET, LECLERCQ, DEGRAVE, TACK.  
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absents excusés : Mr BEUCOUSIN qui donne tous pouvoirs à Mr LIVET pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Monique ALLART

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

**Voirie** : Mr DESCHAMPS du service ingénierie de la Communauté de Communes est venu pour nous conseiller au sujet de la mise aux normes des arrêts de bus. La commande des panneaux sera mutualisée avec l'appui de la Communauté de Communes afin d'obtenir le meilleur tarif possible. Il a aussi étudié les travaux de voirie à envisager au MONT MARLET et dans les hameaux. Les travaux réalisés il y a six ans sont à reprendre pour certains. Nous sommes en attente du chiffrage des travaux.

**Salles des Fêtes** : La box internet a enfin été installée. L'agent technique a dû rechercher le fourreau télécom. Pour cela, il a dû couper des thuyas de la haie menant à la salle des fêtes. Nous sommes en attente de la pose de la borne WIFI extérieure. Lorsque la borne sera installée, un paramétrage spécial sera à effectuer et les codes d'accès seront communiqués.

Distribution de masques et de brassards : la distribution aura lieu le vendredi 16 avril de 14h à 18h45.

Un courrier va être distribué, dans les boîtes aux lettres, aux administrés.

19h53 : arrivée de Monsieur TACK.

**Élections législatives et sénatoriales** : elles auront normalement lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021, mais la préfecture vient de contacter Monsieur le Maire pour une enquête sur le maintien ou non des élections. Monsieur le Maire doit répondre avant lundi 10h.

Monsieur LAMY se demande si les personnes tenant les bureaux de vote devront être vaccinées obligatoirement.

Comme il s'agit d'une double élection, il y aura deux bureaux de vote.

Nous ne savons pas encore à quelle heure fermeront les bureaux de vote, mais si cela est comme d'habitude, il sera nécessaire d'avoir 6 personnes à chaque créneau horaire.

Monsieur le Maire rappelle les créneaux horaires : 8h00-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h.

L'organisation finale sera déterminée lors de la prochaine réunion du conseil, après réception des directives de la préfecture.

**Sécurité** : Lors de la précédente réunion du conseil, Madame ALLART a demandé s'il était possible de sécuriser l'intersection du BUT DAVID avec des balises réfléchissantes.

Monsieur LAMY précise que nous pouvons demander conseil à Monsieur DESCHAMPS pour l'implantation des balises.

Monsieur TACK alerte sur la nécessité de prendre en compte la largeur des machines agricoles lors de l'implantation.

Monsieur DEGRAVE trouve que les balises fluorescentes ne sont pas esthétiques et qu'il faudrait plutôt repeindre le rond-point au sol ou implanté des STOP.

Monsieur LECLERCQ trouve qu'il faut aller au-delà de la peinture au sol, car le problème est la vitesse.

Monsieur le Maire va contacter Monsieur DESCHAMPS pour avoir ses conseils sur la meilleure solution à adopter.

**Visite** : Monsieur LERAY, conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP, est venu contrôler le projet de budget 2021. Il nous a conseillé certains changements en nous expliquant que nous votions le budget au chapitre non à l'imputation. La question de connaître l'imputation exacte dès l'établissement du budget ne se pose pas si nous sélectionnons le bon chapitre. Des tableaux mis à jour ont été distribués aux conseillers et une lecture des changements est effectués avec les explications.

Monsieur DEGRAVE trouve que les sommes en fonctionnement devraient être dépensés.

Monsieur le Maire répond qu'il faut toujours garder une réserve en cas d'imprévu, une partie de cette somme a été transféré en section d'investissement sur les conseils de Monsieur LERAY de façon à pouvoir financer les futurs projets.

Les commissions adhoc se réuniront en temps utiles pour définir les travaux à réaliser.

## **16 - 2021 – Délibération : subvention aux associations.**

Les membres du conseil débattent et passent au vote des subventions communales qui s'établissent comme suit :

Bibliothèque Lalande en Son :	500 €
Club Espoir et Amitié :	500 €
Comité des Fêtes	500 €
Caisse des Ecoles – Coopératives scolaires	500 €

Association « les restaurants du cœurs »	1000 €
Association AMAPA	500 €
Amicale des sapeurs-pompiers de La chapelle aux pots	500 €

**Total : 4000 €**

Ces subventions seront versées si les associations en font la demande.  
Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité ces subventions.

### **17 - 2021 – Délibération : vote des taxes.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),  
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),  
Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.  
Il est à noter, en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'Etat nous a demandé d'ajouter au taux communal de 13.27% le taux départemental de 21.54%.  
En effet, la part «départementale» est dorénavant reversée directement aux communes.  
Ceci est une opération comptable qui n'aura aucune incidence sur le montant des impôts, il faut néanmoins se souvenir que le service des impôts réajuste tous les ans l'assiette de cotisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

1. décide à l'unanimité, d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,27 % + 21,54 % soit 34,81%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,50 %**

2. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **18 - 2021 – Délibération : vote du Budget primitif 2021.**

Après avoir discuté des différents articles, les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

Investissement / Dépenses :	226.176,58 €
Investissement / Recettes :	226.176,58 €

Fonctionnement / Dépenses : 463.420,18 €

Fonctionnement / Recettes : 463.420,18 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 abstention.

### **Points travaux :**

L'aire de jeux est terminée. Il manque la poubelle et deux caches visées sous l'escalier. Un mail a été fait ce matin pour régulariser la situation.

Une commande de bancs est à prévoir.

Concernant le cimetière, le devis du columbarium a été envoyé. Nous sommes en attente de la date du début des travaux.

Une reprise de concessions abandonnées du cimetière est à envisager. L'Union des Maires de l'Oise va être contactée afin de connaître la procédure à engager.

La mise aux normes des arrêts de bus doit être faite d'ici à juin. Les marquages au sol vont être repeints et les accotements devront être plats et stabilisés afin qu'un fauteuil roulant puisse l'emprunter. Aucun béton ou goudron ne sera fait, il s'agira de gravier spécial et fortement compacté. Dans l'implantation définie par la région, un arrêt de bus au BUT DAVID nous a paru dangereux. Monsieur DESCHAMPS a monté un dossier pour le déplacer et l'a transmis à la région. Nous attendons leur réponse.

L'entretien des espaces verts du terrain de la salle des fêtes et du hameau du BUT DAVID par l'ESAT de Beauvais a commencé. Monsieur le Maire demande aux conseillers habitants le BUT DAVID s'ils ont des remarques à formuler sur cette première intervention.

Madame ALLART trouve que cela a été très bien fait.

Le calendrier prévisionnel des interventions va être distribué aux habitants du BUT DAVID afin qu'ils puissent libérer l'espace communal le jour des interventions.

### **Questions diverses :**

Monsieur LIVET nous fait part de propos désobligeants le concernant. Il est assuré du soutien du Conseil municipal en cas de besoin.

Monsieur le Maire donne les dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil municipal : 7 mai, 11 juin et le 9 juillet. Il n'y aura pas de réunion du conseil après le 09 juillet sauf urgence. La reprise aura lieu en septembre.

Monsieur TACK demande pourquoi il n'a pas été distribué d'attestation dérogatoire de sortie dans les boîtes aux lettres comme au premier confinement. Monsieur le Maire lui répond que des attestations papiers sont disponibles en mairie aux heures de permanences.

Monsieur TACK demande quand va être fait l'aménagement du boulodrome. Monsieur le Maire lui répond que cela va être fait, mais que l'agent technique est très sollicité en ce moment.

Monsieur TACK demande s'il est possible de déplacer la table afin de la rapprocher de l'aire de jeux et du futur boudrome. Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu de laisser la table en place et d'en acheter une autre.

Monsieur TACK propose de couper les thuyas entourant la salle des fêtes afin de mettre une clôture rigide. L'idée serait de faire une clôture propre autour du terrain. L'idée sera notée dans l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

Monsieur TACK demande le résultat des radars pédagogiques. Les données vont bientôt être récupérées.

Monsieur TACK demande si des travaux de voirie sont envisagés au Fil. Monsieur le Maire répond que la voirie sera refaite là où il y a des trous. Cela sera fait en plusieurs tranches.

Monsieur TACK demande s'il est possible d'installer un barbecue public sur le terrain de la salle des fêtes. Monsieur LIVET répond que cela fait partie du projet global d'aménagement de la salle des fêtes et qu'il faudra reparler de cette idée lors de la commission. Une demande va être faite à l'UMO pour connaître la législation à ce sujet. Madame WIESNER, dit qu'il faut avoir une réflexion complète sur toute cette zone.

Monsieur TACK demande des nouvelles du projet de l'école. Monsieur le Maire lui répond que nous sommes en attente d'une réponse. Le dossier est en cours.

Monsieur DEGRAVE demande si la mairie a la liste des anciens puits de Puiseux. Monsieur le Maire n'a pas connaissance d'une liste. Un ancien puits rebouché se situe place des Mangards. Monsieur DEGRAVE demande si une rénovation du puits peut être envisagé. Monsieur le Maire répond qu'il faudra en reparler lors d'une réunion de la commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

Le Maire,  
JF. MOISAN

